

avenir débat

«Le service postal universel à l'heure du numérique – Repenser le service public»

Comme de nombreuses entreprises du service public, la Poste fait face à des défis importants. Elle doit se maintenir dans un environnement commercial dans lequel la numérisation et la concurrence mondiale donnent le ton. Dans le même temps, elle est enserrée dans un corset réglementaire rigide et confrontée à des attentes multiples – et parfois contradictoires. Samuel Rutz, économiste de la concurrence chez Avenir Suisse démontre dans une nouvelle étude pourquoi le modèle économique de la Poste devrait être durablement renouvelé.

Début mars, la Poste a publié ses chiffres pour l'exercice 2018. Le fait qu'elle ait affiché un bénéfice en baisse est une faible surprise pour les experts de la branche. La Poste est prisonnière d'un corset réglementaire créé au siècle dernier, avec alors une autre réalité opérationnelle en toile de fond. En guise de service postal universel, la Suisse propose une solution de luxe, unique au monde et de moins en moins adaptée aux besoins des usagers. Postfinance n'atteint plus son ancien niveau de rentabilité et souffre des taux d'intérêt bas ainsi que de l'interdiction d'octroyer des hypothèques et des crédits. Pour finir, la Suisse est le dernier pays au monde dont l'entreprise de poste exploite également une compagnie de cars.

Allègement, séparation et privatisation

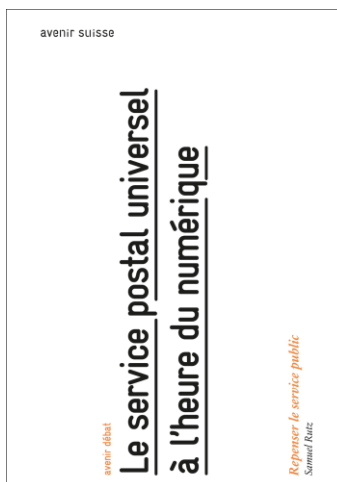
L'économiste de la concurrence d'Avenir Suisse, Samuel Rutz, plaide dans notre dernière étude pour une nouvelle définition du service public postal. Des réformes profondes sont nécessaires dans les trois secteurs d'activités de la Poste :

1. Dans son secteur d'activité classique (lettres, colis et guichets), la question est avant tout de savoir quel service universel est encore nécessaire dans un monde numérique et comment celui-ci doit être financé. Le service universel devrait être allégé et faire l'objet d'un appel d'offres sans mention des moyens techniques permettant de le réaliser (neutralité technologique). Par ailleurs, le «monopole résiduel» de la Poste sur les lettres de moins de 50 grammes devrait être supprimé. La pression concurrentielle sur la Poste s'en trouverait accrue, ce qui

ouvrirait la porte à une modernisation du secteur postal – et ce, même si la Poste devait rester l'unique prestataire de service postal de Suisse.

2. Postfinance devrait être entièrement privatisée et libérée de son corset réglementaire. Dans un contexte de taux d'intérêt bas, l'interdiction pour Postfinance d'octroyer des crédits et des hypothèques constitue un risque croissant. Postfinance devrait être transformée en une société anonyme de droit privée, et la Poste devrait à terme renoncer à son statut d'actionnaire majoritaire. Le mandat de service universel dans le domaine de trafic des paiements devrait être abandonné – ce mandat est une relique du passé.
3. Le scandale Carpostal a illustré les risques que ce modèle d'entreprise représente pour l'Etat et les contribuables. Carpostal, qui n'a aucun mandat de service universel, devrait être privatisée et vendue, tandis que l'interdiction de générer du bénéfice dans le trafic régional de voyageur devrait être revue.

De manière générale, plus on tarde à mettre en place les réformes nécessaires dans le secteur postal, plus les risques augmentent pour les contribuables de devoir payer la facture.



Conférence de presse : jeudi 21 mars 2019, 10h00, Rotbuchstrasse 46, 8037 Zurich. Avec Peter Grünenfelder, Samuel Rutz et Verena Parzer-Epp. La conférence sera diffusée en direct sur notre site internet.

Publication : «Le service postal universel à l'heure du numérique – Repenser le service public». Samuel Rutz. avenir débat, 56 pages, [disponible en ligne dès 8h.](#)

Pour plus d'informations : Peter Grünenfelder (+41 79 458 08 63 ou +41 44 445 90 16), Samuel Rutz (+41 44 445 90 62, +41 79 204 78 83 ou samuel.rutz@avenir-suisse.ch)